

Année scolaire : 2017-2018
Numéro de séance : 1718/09
Date de convocation : 18 juin 2018
Présidence de : M. Romain RAOUL,
Proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 20
Nombre d'absents excusés : 5

Dossier suivi par
Yves Gamier
Téléphone
02 99 16 80 80
Fax
02 99 16 80 81
Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



Lycée Hôtelier



Dinard

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
- approbation des PV des CA du 17/04/2018 ;	Vote	3		
- approbation de l'ordre du jour ;	Vote	3		
<u>Affaires administratives et financières</u>				
- DBM pour vote et information ;	Vote	4-5	66/17-18	
- Tarifs location appartements vacances ;	Vote	5-6	67, 73, 81 et 85/17-18	
- Contrats et conventions ;	Vote	6 à 9	70 72 74 à 80 82 83/17-18	
- Modalités d'attribution de gratifications ;	Vote	9	84/17-18	
- Bilan des fonds sociaux ;	Vote	9-10		
- Dons et legs ;	Vote	10	87/17-18	
- Admission en non-valeur ;	Vote	10	93 94/17-18	
- Voyages et sorties scolaires ;	Vote	11	68 69 71/17-18	
- PPMS ;	Vote	12	91 92/17-18	
- Point sur les travaux du B2 ;		12		
<u>Vie scolaire et pédagogique</u>				
- Calendrier des stages en entreprise ;	Vote	13	89/17-18	
- Transfert des fonds du FSE vers la MDL ;	Vote	13	90/17-18	
<u>Moyens d'enseignement et pédagogiques</u>				
- Préparation de la rentrée 2018 : répartition des moyens ;	Vote	14	88/17-18	
- Création d'une UFA « Métiers divers » à la rentrée 2019 ;	Vote	14	65/17-18	
- Pérennisation de l'augmentation de la capacité d'accueil en BTS ;	Vote	14-15	86/17-18	
<u>Questions diverses.</u>				
-				

Signatures

Le Président

M. Romain RAOUL



Le Secrétaire

M. Sébastien CHAUX



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 28 juin 2018

2/16

<i>Titulaires</i>	P	A	E	<i>Suppléants</i>	P	A	E
Membres de Droit							
M. Romain RAOUL	1						
M. Stéphan GUILLEMOT	1						
M ^{me} Anne-Laure LEGAILLARD	1						
M. Alain BERNARD	1						
M. Mikaël JOLY	1						
Représentants du Conseil Régional							
M. Martin MEYRIER		1					
M. Stéphane PERRIN			1				
Représentants de la commune siège							
M ^{me} Claudia CARFANTAN	1			M ^{me} Patricia PERRIER			
M ^{me} Catherine GUGUEN-GRACIE			1	M. Jean-Claude MAHE	1		
Personnalité Qualifiée							
M. Bruno VILT	1						
Personnels d'Enseignement et d'Education							
M ^{me} Martine MARTIN	1			M. Matthieu PERROUD			
M. Sébastien CHAUVEAU	1			M ^{me} Véronique MARZIN			
M ^{me} Nicole CABIOC'H	1			M. Ludovic PORTIER			
M. Olivier LOUETTE	1			M. Fabrice LE BRET			
M. Yann-Mikaël TRIHAN	1			M. Christophe PINAUD			
M ^{me} Virginie NORRET	1			M ^{me} Catherine LE LAY			
M. Lionel LE SAOUT	1			M. Denis RIAUD			
Personnels ATOSS							
M. Laurent SECHER	1			M. Yves GARNIER			
M ^{me} Delphine ACLOQUE	1			M ^{me} Martine JEHAN			
M. Philippe ROUSSEL	1			M. Alban VINET			
Représentants des Parents d'Elèves							
M ^{me} Sylvie GUILLOSSOU	1			M. Hervé ROZE			
M ^{me} Sandrine MONNET	1			M ^{me} Carole BAZILE			
M. André MORICE			1	M ^{me} Laïla MARIN			
M ^{me} Régine MORICE			1	M ^{me} Geneviève CAUVIN			
M ^{me} Christine ROBERT			1	M. Michael CAROUX			
Représentants des élèves							
M ^{elle} Léonie GUILLARD (TSTHR1)		1		M. Lucas REGEART (TSTHR1)			
M ^{elle} Ilaria ROBERT (TPRO1)		1		M ^{elle} Agathe BAGOURD (TPRO2)			
M. Loup THEREZO (1STHR2)		1		M. Guirec FOUCAULT (1STHR1)			
M ^{elle} Théo MINOC (2TSA)		1		M. Baptiste SARRAZIN (TPro4)			
M. Arthur LEVENTI (TPro1)		1		M. Clément FOUCRE (TPro3)			
Totaux	19	6	5		1	0	0



Ouverture de séance. 18h00

3/16

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 17 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 17 avril 2018, est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0





RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières

1. Décisions budgétaires modificatives

4/16

1.1. Décisions budgétaires modificatives (DBM)

1.1.1. DBM pour Information

1.1.2. DBM n° 6 pour Vote

1.2. Présentation / contexte

1.2.1. DBM pour Information

La Décision Modificative Budgétaire pour information n°3 regroupe les opérations suivantes :

- Budgétisation du voyage en Guadeloupe en novembre 2018, budgétisation du voyage à Cognac en avril 2018 et report de la subvention pour l'aide au 1^{er} équipement (rentrée scolaire 2017).

La Décision Modificative Budgétaire pour information n°5 regroupe les opérations suivantes :

- Diverses subventions du Conseil Régional de Bretagne suite à l'accord des demandes d'équipement général (dossier D1) : matelas pour le dortoir I (3 292,00 €), chariot pour les verres, un cutter de table et une cuve pour le trempage en service de restauration collective (1 331,50 € = prise en charge à 50%), casiers professionnels pour les élèves (17 013,00 €), tapis antifatigue en service mutualisé de lingerie (1 011,00 €).
- Subvention du Conseil Régional de Bretagne pour l'Accompagnement Construction Nouvelle (ACN) pour l'aménagement du laboratoire de sciences pour 16 511,00 €.
- Subvention du Conseil Régional de Bretagne pour l'aide au premier équipement (33 300,00 €) et l'achat de manuels scolaires (20 016,67€).
- Subvention du Conseil Régional de Bretagne pour une intervention en Délégation de Maitrise d'Ouvrage (DMO) dans un logement de fonction pour 2 200,00 €.

1.2.2. DBM n° 6 pour Vote

Elle concerne la répartition de crédits globalisés (droits de reprographie et remboursements des visites de stage en entreprise) et un prélèvement sur le fonds de roulement.

- La Direction des Services Départementaux d'Ille et Vilaine (DSDEN) nous a attribué la somme de **4 641,00 €** pour couvrir le financement des droits de reprographie et la participation aux frais de stage en entreprise des élèves des lycées.

Nous proposons la répartition suivante :

- Droits de reprographie : 1 158,30 €
- Visites de stage : 3 482,70 €

- Il est proposé un prélèvement pour le service AP (Activités Pédagogiques), le service ALO (Administration et Logistique) et le service OPC (Immobilisations) d'un montant global de **87 665,98 €**, afin de financer diverses dépenses exposées dans le tableau :

Dénomination	Montant	Service domaine activité
Microscopes	2 600,00 €	AP/ENS GE/0EGPEDA
Vaisselle pour le Cézembre	5 000,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Vaisselle pour la Brasserie	5 500,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Table complémentaire en Brasserie	600,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Nappage Cézembre et Brasserie	10 000,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Prise en charge des accompagnateurs de voyages	8 000,00 €	AP/VOYAGES/0DIVOYAGE
Provision pour créance élève chinois	3 896,25 €	AP/ADMIN/0NONVALEUR
Provision pour subventions Région Bretagne non reçues	29 269,73 €	AP/ADMIN/0NONVALEUR
Remplacement des stores à l'administration	3 500,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MAINTENA
Entretien des pelouses été 2018	3 000,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MAINTENA
Intervention sur module de ventilation B2	3 000,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MAINTENA
Déplacement en Chine	1 300,00 €	ALO/COMMUN/0DEPLAC
Frais de réception	1 000,00 €	ALO/COMMUN/0RECEP
Provision pour créances douteuses	5 000,00 €	SRH/ADMIN/0NONVALEUR
Remplacement du portail Rue des Anciens	6 000,00 €	OPC/FONCT/0MATMOB



Combattants		
	87 665,98 €	

Le lycée passe de 111 jours de fonctionnement au 31/12/17 à 68 jours.

1.3. Commentaires / débat

5/16

M. le Proviseur donne des éclaircissements sur les provisions non reçues de la Région Bretagne.

1.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 66/17-18

2. Tarifs logements

2.1. Tarifs logements

2.1.1. Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue

2.1.2. Tarif logement 77-11 mis à disposition de l'hôpital GARDINER du 01/07 au 31/08/18

2.1.3. Tarif logement vacant n°77-8

2.1.4. Tarif logement vacant n°77-5

2.2. Présentation / contexte

2.2.1. Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue

Conformément aux instructions du Conseil Régional de Bretagne depuis la rentrée scolaire 2009, les assistants de langue étrangers ne peuvent plus bénéficier de la gratuité pour l'occupation des logements de fonction mis à leur disposition par convention d'occupation précaire, pendant la durée de leur contrat.

Le logement mis à leur disposition au Lycée hôtelier a été évalué en avril 2017 par les services des domaines, à 814,00 € par mois.

Il est proposé, compte tenu de la rémunération des assistants de langue étrangers, de reconduire la proposition des années précédentes, soit un loyer de 150,00 € par mois et par personne, charges comprises. Le lycée met à leur disposition un couchage complet.

2.2.2. Tarif logement 77-11 mis à disposition de l'hôpital GARDINER du 01/07 au 31/08/18

Le logement 77-11 a été évalué en avril 2017 par les services des domaines, à 814,00 € par mois. Il est possible d'appliquer un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. Le logement est dès lors proposé à **550,00 € par mois, charges comprises**.

2.2.3. Tarif logement vacant n°77-8

Le logement 77-8, attribué en nécessité absolue de service à la fonction d'infirmière, est vacant suite à l'obtention d'une dérogation à l'obligation de loger. Le service des Domaines, compétent en la matière, a évalué le logement de type F4 et de 74 m² à **670,00 € par mois, charges non comprises**. Il est possible d'appliquer un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. Le logement serait dès lors proposé à **435,50 € par mois, charges non comprises**. Conformément aux directives du conseil régional de Bretagne, il est possible d'attribuer ce logement par voie d'occupation précaire, en prenant l'avis du conseil d'administration du lycée. Ce logement doit être en priorité accordé à des agents régionaux affectés dans l'établissement.

2.2.4. Tarif logement vacant n°77-5

Le logement 77-5, attribué en nécessité absolue de service à la fonction de Conseiller Principal d'Éducation, est vacant suite à l'obtention d'une dérogation à l'obligation de loger. Le service



6/16

des Domaines, compétent en la matière, a évalué le logement le logement de type F4 et de 73,00 m² à **730,00 € par mois, charges non comprises**. Il est proposé un abattement de 20% pour marge d'appréciation et de 15% pour précarité. Le logement serait dès lors proposé à **474,50 € par mois, charges non comprises**. Conformément aux directives du conseil régional de Bretagne, il est possible d'attribuer ce logement par voie d'occupation précaire, en prenant l'avis du conseil d'administration du lycée. Ce logement doit être en priorité accordé à des agents régionaux affectés dans l'établissement.

2.3. Commentaires / débat

M^{me} CABIOC'H, représentante des personnels enseignants et d'éducation demande si les loyers sont rendus publics.

Non lui est-il répondu, il n'y a pas de communication envisagée en la matière.

2.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif logement 77-11 mis à disposition de l'hôpital GARDINER du 01/07 au 31/08/18

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif logement vacant n°77-8

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarif logement vacant n°77-5

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Tarif logement 77-11 mis à disposition des assistants de langue

Délibération n° 85/17-18

Tarif logement 77-11 mis à disposition de l'hôpital GARDINER du 01/07 au 31/08/18

Délibération n° 67/17-18

Tarif logement vacant n°77-8

Délibération n° 81/17-18

Tarif logement vacant n°77-5

Délibération n° 73/17-18

3. Contrats et conventions

3.1. Contrats et conventions

3.1.1. Convention de partenariat avec l'école de cuisine de Qingdao (Chine)

3.1.2. Convention de partenariat avec le collège La Flèche les trois rivières (Québec)

3.1.3. Convention pour l'utilisation de la salle de musculation

3.1.4. Convention pour l'utilisation de la salle de tir à l'arc

3.1.5. Convention pour l'utilisation des terrains de tennis municipaux

3.1.6. Convention pour la mise à disposition du parc de Port-Breton

3.1.7. Convention de partage de frais de déplacement lors du déplacement professionnel en Chine du 21 au 29 avril 2018

3.1.8. Convention réglant l'organisation de travaux pratiques de service entre le lycée hôtelier de Dinard et l'EREA Beaugard de Taden

3.1.9. Convention de mise à disposition du parking du Lycée à la Mairie de Dinard pendant l'été 2018



3.1.10. Convention de service avec la société GERELEC pour la mise en place d'une solution de gestion des livres scolaires

3.1.11. Convention de formation continue pour 3 élèves chinois en CAP Cuisine du 03/09/2018 au 28/06/2019.

3.2. Présentation / contexte

7/16

3.2.1. Convention de partenariat avec l'école de cuisine de Qingdao (Chine)

Présentation par M. le Proviseur du contenu de la convention :

- Visites pédagogiques ;
- Échanges d'enseignants ;
- Échanges d'élèves ;
- Encadrement d'élèves stagiaires dans la région.

3.2.2. Convention de partenariat avec le collège La Flèche les trois rivières (Québec)

Présentation du contenu de la convention par M. le Proviseur

3.2.3. Convention pour l'utilisation de la salle de musculation

Convention quadripartite entre le Conseil Régional de Bretagne représenté par M. CHESNAIS-GIRARD, président, le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges représenté par M. RAOUL, proviseur, la mairie de Dinard, représenté par M. MAHE, maire et l'Association DINARD AMICAL CLUB, section Musculation, représentée par M. GONGORA, président de la section, pour l'utilisation de la salle de musculation pour l'année 2018/2019, à titre gracieux.

3.2.4. Convention pour l'utilisation de la salle de tir à l'arc

Convention quadripartite entre le Conseil Régional de Bretagne représenté par M. CHESNAIS-GIRARD, président, le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges représenté par M. RAOUL, proviseur, la mairie de Dinard, représenté par M. MAHE, maire et l'Association DINARD AMICAL CLUB, section Tir à l'arc, représentée par M. BERTRAND, président de la section, pour l'utilisation de la salle de tir à l'arc pour l'année 2017/2018, au tarif de 140€ par séance.

3.2.5. Convention pour l'utilisation des terrains de tennis municipaux

Convention tripartite entre le Conseil Régional de Bretagne représenté par M. CHESNAIS-GIRARD, président, le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges représenté par M. RAOUL, proviseur et la mairie de Dinard, représenté par M. MAHE, maire, pour l'utilisation des terrains de tennis municipaux pour l'année 2018/2019, au tarif voté en conseil municipal.

3.2.6. Convention pour la mise à disposition du parc de Port-Breton

Convention tripartite entre le Conseil Régional de Bretagne représenté par M. CHESNAIS-GIRARD, président, le Lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges représenté par M. RAOUL, proviseur et la mairie de Dinard, représenté par M. MAHE, maire, pour la mise à disposition du parc de Port-Breton pour l'année 2018/2019.

3.2.7. Convention de partage de frais de déplacement lors du déplacement professionnel en Chine du 21 au 29 avril 2018

Convention de partage de frais de déplacement entre le lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges, le lycée professionnel hôtelier La Closerie de Saint Quay Portrieux et le lycée Pierre Mendès-France de Rennes lors du déplacement professionnel en Chine du 21 au 29 avril 2018. Il s'agit de répartir les frais de location de véhicule, de péages et de carburant lors du retour le 29/04, entre les 3 lycées, pour un montant de 94,28 € chacun.

3.2.8. Convention réglant l'organisation de travaux pratiques de service entre le lycée hôtelier de Dinard et l'EREA Beauregard de Taden

Convention réglant l'organisation de travaux pratiques de service entre le lycée hôtelier de Dinard et l'EREA Beauregard de Taden (classe de CAP CSHCR). Les repas pris sur place par les élèves seront facturés à l'EREA de Taden, ainsi que la matière d'œuvre spécifique et les photocopies faites sur place.

3.2.9. Convention de mise à disposition du parking du Lycée à la Mairie de Dinard pendant l'été 2018

Convention de mise à disposition du parking du Lycée à la Mairie de Dinard pendant l'été 2018, à titre gracieux, pour certaines dates précisées dans la convention.

3.2.10. Convention de service avec la société GERELEC pour la mise en place d'une solution de gestion des livres scolaires



Convention de service avec la société GERELEC pour la mise en place d'une solution de gestion des livres scolaires. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans. L'annexe financière comprend 1 accès utilisateur pour 290€ TTC par an, un coût de redevance annuelle de 185€ TTC par an et des prestations accessoires (douchette USB pour 120€ TTC, étiquettes à 12€ ou 33€ par planche selon la qualité retenue et dont le nombre de planches sera à définir ultérieurement).

8/16

3.2.11. Convention de formation continue pour 3 élèves chinois en CAP Cuisine du 03/09/2018 au 28/06/2019

Convention de formation continue entre le lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et le GRETA Est Bretagne pour 3 élèves chinois en CAP Cuisine du 03/09/2018 au 28/06/2019.

3.3. Commentaires / débat

Concernant la convention d'utilisation des terrains de tennis municipaux, il est demandé si le lycée peut en vérifier l'occupation ?

Une vérification régulière n'est pas possible, répond M. le Proviseur, en revanche, elle sera faite en cas de signalement par la mairie.

3.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Convention de partenariat avec l'école de cuisine de Qingdao (Chine)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de partenariat avec le collège La Flèche les trois rivières (Québec)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention pour l'utilisation de la salle de musculation

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention pour l'utilisation de la salle de tir à l'arc

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention pour l'utilisation des terrains de tennis municipaux

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention pour la mise à disposition du parc de Port-Breton

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de partage de frais de déplacement lors du déplacement professionnel en Chine du 21 au 29 avril 2018

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention réglant l'organisation de travaux pratiques de service entre le lycée hôtelier de Dinard et l'EREA Beauregard de Taden

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de mise à disposition du parking du Lycée à la Mairie de Dinard pendant l'été 2018

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de service avec la société GERELEC pour la mise en place d'une solution de gestion des livres scolaires

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de formation continue pour 3 élèves chinois en CAP Cuisine du 03/09/2018 au 28/06/2019.

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Convention de partenariat avec l'école de cuisine de Qingdao (Chine)

Délibération n° 74/17-18

Convention de partenariat avec le collège La Flèche les trois rivières (Québec)

Délibération n° 82/17-18

Convention pour l'utilisation de la salle de musculation

Délibération n° 83/17-18

Convention pour l'utilisation de la salle de tir à l'arc



Délibération n° 72/17-18

Convention pour l'utilisation des terrains de tennis municipaux

Délibération n° 80/17-18

Convention pour la mise à disposition du parc de Port-Breton

Délibération n° 75/17-18

9/16

Convention de partage de frais de déplacement lors du déplacement professionnel en Chine du 21 au 29 avril 2018

Délibération n° 76/17-18

Convention réglant l'organisation de travaux pratiques de service entre le lycée hôtelier de Dinard et l'EREA Beauregard de Taden

Délibération n° 77/17-18

Convention de mise à disposition du parking du Lycée à la Mairie de Dinard pendant l'été 2018

Délibération n° 70/17-18

Convention de service avec la société GERELEC pour la mise en place d'une solution de gestion des livres scolaires

Délibération n° 78/17-18

Convention de formation continue pour 3 élèves chinois en CAP Cuisine du 03/09/2018 au 28/06/2019.

Délibération n° 79/17-18

4. Modalités d'attribution de gratifications

4.1. Modalités d'attribution de gratifications

4.2. Présentation / contexte

Il convient de fixer les modalités d'attribution de gratifications. Il est proposé de pouvoir attribuer des gratifications aux personnels du lycée, pour des décorations relevant de l'ordre des palmes académiques, à hauteur de 100€ maximum. Il est également proposé de pouvoir gratifier les élèves à l'occasion d'évènements particuliers, tels que la participation à des concours, à hauteur de 50€ maximum.

4.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

4.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 84/17-18

5. Bilan des fonds sociaux

5.1. Bilan des fonds sociaux

5.2. Présentation / contexte

Durant l'année scolaire 2017/2018, la commission des fonds sociaux s'est réunie deux fois (décembre 2017 – avril 2018 – une 3ème réunion est programmée en juillet 2018). Il a été accordé 5 aides en urgence tout au long de l'année (tenues professionnelles, transport, aide vestimentaire te aide à l'achat de produits d'hygiène).

Les dossiers, constitués par l'assistante sociale du Lycée et le service de gestion du Lycée, sont présentés de manière anonyme en commission.

➤ Fonds social Lycéen : il reste à ce jour 13 764,60 €

Hébergement	14 élèves aidés	2 100,10 €
-------------	-----------------	------------



Aide à l'achat de matériels professionnels (tenues), carte de transport, vêtements et produits d'hygiène	6 élèves aidés	1 176,66 €
Aide aux voyages	9 élèves aidés	1 356,00 €
TOTAL ANNEE SCOLAIRE		4 632,76 €

10/16

➤ Fonds social Cantine : il reste à ce jour 1 148,17 €

Demi-pension	8 élèves aidés	841,60 €
--------------	----------------	-----------------

6. Dons et legs

6.1. Dons et legs

6.2. Présentation / contexte

Le Foyer Socio-éducatif fait un don de 1 500,00 € pour le voyage Econavigation aux Iles Chausey. Cette somme viendra en déduction de la participation des familles à ce séjour.

6.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

6.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 87/17-18

7. Admission en non-valeur

7.1. Admission en non-valeur

7.2. Présentation / contexte

Il s'agit d'admettre en non-valeur :

- la créance irrécouvrable liée à la scolarité d'un élève Chinois (3 896,25 €) ;
- une subvention d'équipements pédagogiques non versée par la Région Bretagne (29 269,73 €) pour laquelle le délai d'instruction est dépassé.

7.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Créance irrécouvrable

Votants : Pour : Contre : Abstention : Nuls :

Subvention d'équipements pédagogiques non versée

Votants : Pour : Contre : Abstention : Nuls :

7.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Créance irrécouvrable

Délibération n° 93/17-18

Subvention d'équipements pédagogiques non versée

Délibération n° 94/17-18



8. Voyages et sorties scolaires

11/16

8.1. Voyages et sorties scolaires

8.1.1. Salon EQUIP'HOTEL (1TS)

8.1.2. Séjour à PARIS (2TSHR)

8.1.3. EDIMBOURG (MC ACA)

8.1.4. Journées d'intégration MAN

8.2. Présentation / contexte

8.2.1. Salon EQUIP'HOTEL (1TS)

Séjour le 12 novembre 2018, pour 108 élèves de 1TS MHR à Paris (salon EQUIPHOTEL). Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 5 060,00 €, comprenant le transport, l'assurance annulation et diverses dépenses. Il est demandé une participation de 44,00 € par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (308,00€). Voir budget prévisionnel en annexe.

8.2.2. Séjour à PARIS (2TSHR)

Séjour du 26 au 29 novembre 2018, pour 72 élèves de 2TSA et B à Paris (visites culturelles et professionnelles). Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 15 990,00 €, comprenant le transport, l'hébergement, les repas, la visite de Rungis et l'assurance annulation. Il est demandé une participation de 205,00 € par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (1 230,00 €). Voir budget prévisionnel en annexe.

8.2.3. EDIMBOURG (MC ACA)

Séjour du 17 au 24 avril 2019, pour 15 élèves de MC ACA à Edimbourg en Ecosse. Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 6 480,00 €, comprenant le transport, les repas, des visites et l'assurance annulation. Il est demandé une participation de 220,00 € par élève; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (1 080,00 €), la participation de la Région Bretagne via le dispositif Karta (60,00 € par élève) et le bénéfice d'une vente de foie gras. Voir budget prévisionnel en annexe

8.2.4. Journées d'intégration MAN

Elles auront lieu jeudi 6 et vendredi 7 septembre 2018 à Saint Briac, avec une randonnée pédestre le long des chemins côtiers entre Saint Lunaire et Saint Briac, du kayak en mer et un rallye pédestre à Saint Briac (pas de délibération).

8.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Salon EQUIP'HOTEL (1TS)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Séjour à PARIS (2TSHR)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

EDIMBOURG (MC ACA)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

8.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Salon EQUIP'HOTEL (1TS)

Délibération n° 69/17-18

Séjour à PARIS (2TSHR)

Délibération n° 68/17-18

EDIMBOURG (MC ACA)

Délibération n° 71/17-18



9. Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

9.1. PPMS

9.2. Présentation / contexte

12/16

Présentation est faite des deux différents PPMS : Anti-Intrusion et Risques Majeurs. Ces documents sont évolutifs.

9.3. Commentaires / débat

M^{me} MARTIN, représentante des personnels enseignants et d'éducation demande quelle communication est faite en direction des élèves et enseignants en cours d'éducation physique et sportive ?

Il lui est répondu que ce point est abordé par la fiche action , ° 5, page 26.

9.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

9.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

PPMS Attentat Intrusion
Délibération n° 91/17-18

PPMS Risques Majeurs
Délibération n° 92/17-18

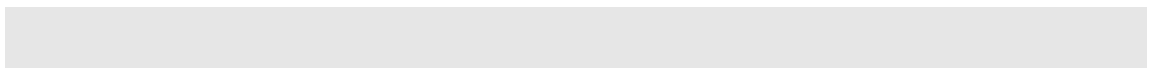
10. Informations sur les travaux du B2

10.1. Informations sur les travaux du B2

10.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur informe les membres du CA sur l'avancement des travaux du B2 :

- ...Le 3^{ème} étage sera livré la semaine prochaine ainsi que le mobilier ;
- ...L'aménagement se fera fin août ;
- ...D'éventuels retards sont possible (jusque mi-septembre) pour la livraison du matériel informatique ;
- ...Enlèvement des salles préfabriquées durant l'été.





RUBRIQUE II. Vie scolaire et pédagogique

1. Calendrier des stages en entreprises

13/16

1.1. Calendrier des stages en entreprise

1.2. Présentation / contexte

M. BERNARD, DDFPT, présente le calendrier des stages en entreprises pour l'année 2018-2019.

M. le Proviseur précise que cette organisation n'est pas encore définitive.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 89/17-18

2. Transfert des fonds du foyer socio-éducatif (FSE) à la maison des lycéens (MDL)

2.1. Transfert des fonds du FSE à la MDL

2.2. Présentation / contexte

Conformément à la réglementation en vigueur, le FSE a été dissout. Il est remplacé par la création de la MDL.

Cette opération nécessite le transfert des fonds du FSE vers la MDL.

2.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 90/17-18



RUBRIQUE III. Moyens d'enseignement et pédagogiques

14/16

1. Préparation de la rentrée 2018 : répartition des moyens

1.1. Dotation globale horaire (DGH)

1.2. Présentation / contexte

Sont soumises aux membres du CA les modifications apportées à la DGH et sa répartition présentée initialement au conseil d'administration du 06 février 2018 :

- Augmentation de 35,25 heures poste de la DGH initiale ;
- Évolution du BTS MHR et augmentation de la capacité d'accueil en BTS ;
- Réactivation de certains blocs : lettres modernes, lettres, anglais, italien, maths-sciences, ...

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 88/17-18

2. Création d'une UFA « Métiers divers » à la rentrée 2019

2.1. Création d'une UFA « Métiers divers » à la rentrée 2019

2.2. Présentation / contexte

Il s'agit d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA). Elle sera expérimentale à la rentrée 2019 et s'inscrit dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle qui sera effective en 2020.

2.3. Commentaires / débat

M. TRIHAN, représentant des personnels enseignants et d'éducation, demande si cette création se fera sur la base du volontariat pour les enseignants.

Il lui est répondu que l'enseignement sera assuré par l'enseignant de la classe concernée complétée d'apprentis. Cette expérimentation permettra d'identifier les éventuels problèmes sur les modalités pédagogiques à mettre en œuvre. Enfin, un accompagnement pédagogique sera assuré par les corps d'inspection.

2.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 2 Nuls : 0

2.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 65/17-18

3. Pérennisation de l'augmentation de la capacité d'accueil en BTS

3.1. Pérennisation de l'augmentation de la capacité d'accueil en BTS



3.2. Présentation / contexte

M. RAOUL demande aux membres du CA de solliciter la pérennisation de l'augmentation de la capacité d'accueil en BTS à la rentrée 2019. En effet, celle-ci n'a été décidée que de manière temporaire. Or, le nombre de demandes enregistrées cette année pour accéder en BTS (500) montre la nécessité d'une capacité d'accueil importante.

15/16

3.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 86/17-18



RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Question / Point abordé

1.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé

16/16

1.2. Présentation / contexte

É T A T N É A N T

19h45 – après épuisement des questions diverses, la séance est levée.